

210C0642
FR0000062978-DIV11

16 juillet 2010

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ADL PARTNER

(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers a été informée par la société Sogespa¹ des caractéristiques du projet de garantie de cours visant les actions de la société ADL PARTNER qu'elle envisage de déposer (cf. communiqué diffusé le 15 juillet 2010).

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres ADL PARTNER sont applicables.

¹ Sogespa est une société holding familiale détenue en totalité par M. Philippe Vigneron et ses enfants.